

Règlement

Port du dossard

Les participants aux épreuves de **Course à pied** et/ou **Randonnée** doivent porter leur dossard sur la poitrine.

Le port du dossard est obligatoire. Tout participant sans dossard sera disqualifié et exclu de l'épreuve.

Règlement sur route/Parcours

La durée maximale par épreuve est définie.

Les participants qui dépassent ce délai peuvent cependant finir le parcours mais à leur propre risque.

Au terme de la fin de la course officielle, un « vélo balai » signalera la fin de l'épreuve. Les participants souhaitant continuer au-delà de ce délai seront soumis au code de la route et termineront l'épreuve sous leur propre responsabilité.

Tous les participants sont priés de rester vigilants sur les voies publiques et de prêter attention à la circulation dans la mesure et/où des voitures/navettes continueront de circuler sur le parcours.

La sécurité routière sera assurée à certains endroits clés par la Police Grand-Ducale. Les responsables du Monnerecher Laf ont souscrit une police d'assurance de type «R.C. Organisateur».

Respect de la nature

Les participants sont priés de respecter l'environnement.

Tous les déchets doivent rester dans la zone de ravitaillement. Les participants sont priés de ne pas quitter les sentiers balisés, à défaut de quoi ils pourront être disqualifiés.

Santé

Les participants participent à la compétition sous leur propre et seule responsabilité.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident voir de défaillance ou à quelconques problèmes liés à la santé des participants.

Les participants qui décident d'abandonner l'épreuve sont priés de se rendre au poste de ravitaillement le plus proche, où un véhicule viendra les chercher afin de les amener à l'arrivée.

L'organisation ne remboursera pas le participant en cas de maladie, même avec certificat médical.

Annulation de l'événement

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Règlementation d'âge

Chaque participant du Monnerecher Laf connaît les limitations d'âge pour les différentes courses selon les critères de la FLA.

Média

Chaque participant autorise Monnerecher Laf à diffuser ses photos, enregistrements audio et vidéo pour des fins de communication.

Remarques finales

Les participants reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent toutes les clauses.